

PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME

EARL CARPIO

CONSAC

Objet: Autorisation pour le transport d'animaux vivants

"Le Bourg"

La Rochelle, le 03 janvier 2008

17150



Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Charente Maritime

Service de la Santé et de la Protection Animales

Dossier suivi par : Patrick CALTA

Tél.: 05 46 68 60 77 Fax: 05 46 68 06 93

Réf.: PC/PDa nº SA0700500

Madame, Monsieur,

Votre entreprise est titulaire d'un agrément pour le transport d'animaux vivants avec les références suivantes:

- Numéro d'agrément :

17140

Date de validité : ...

03/01/2013

Espèces concernées : Autres espèces domestiques

Immatriculation des véhicules concernés : voir au dos

- Nom des convoyeurs qualifiés : voir au dos

J'ai l'honneur de vous notifier sous ce pli une 'Autorisation de type 1', conforme aux dispositions de l'article 10 du règlement n°1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes (copie ci-jointe). Ce document annule et remplace l'autorisation antérieure que vous voudrez bien me retourner.

Cette autorisation de transporter des animaux n'est valable que pour les voyages de courte durée (à savoir moins de 8 heures sur le territoire intra-communautaire et dans la limite maximum de 12 heures en France) et doit être présentée à toute réquisition des services de contrôle, notamment en cours de transport. Elle porte un numéro unique destiné à permettre la tenue à jour de la liste nationale des entreprises autorisées à transporter des animaux vivants.

Si vous envisagez d'effectuer des transports de longue durée (à savoir plus de 8 heures dans le cadre d'échanges intra-communautaires ou plus de 12 heures sur le territoire national), j'appelle votre attention sur le fait que la présente autorisation n'est pas valable.

Vous devez dans ce cas utiliser des véhicules disposant des équipements supplémentaires prévus aux chapitres II et VI de l'annexe I du règlement sus-visé, notamment :

- le système de ventilation doit pouvoir assurer une bonne répartition grâce à un flux d'air minimal d'une capacité nominale de 60 m3/h/KN de charge utile ;
- les moyens de transport par route doivent être équipés d'un système de contrôle et d'enregistrement de la température ; Sur demande écrite de votre part et sous réserve d'une vérification préalable de la conformité de vos véhicules, une autorisation de type 2 (permettant des transports d'animaux de courte ou de longue durée) pourra vous être délivrée.

... / ...

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Noms des convoyeurs

Liste des véhicules

Nathalie DEPOIX

3422 VP 17

Jean-Michel DEPOIX

5419 XZ 17

Pour le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, L'Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire

Dr Patrick Azema



Autorisation de type 1 pour le transport d'animaux vivants de moins de huit heures (Règlement (CE) n°1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 article 10, paragraphe 1)

Authorisation type 1 for the transport of live animals during short journeys (Regulation (CE) n°1/2005 of Concil of 22 december 2004 article 10, paragraph 1)

1. N° D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR / TRANSPORTER AUTHORISATION N°: 17140				
2. IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR / TRANSPORTER IDENTIFICATION 2.1. Raison sociale / Company name EARL CARPIO			TYPE 1 NON VALABLE POUR LES VOYAGES DE LONGUE DUREE	
22.41			NON VALID FOR LONG JOURNEYS	
2.2 Adresse / Adress LE BOURG				
2.3 Ville / Town		2.4 Code postal / Postal code		2.5. Etat membre / Member State
CONSAC		17150		FRANCE
2.6 Téléphone / Telephone	2.7 Télécopie / Fax		2.8 Adresse électronique / Email	
09 53 19 65 47	09 58 19 65 47			
3. AUTORISATION LIMITEE A / AUTHORISATION LIMITED TO				
Types d'animaux / Types of animals				Modes de transport / Modes of transport
Autres espèces domestiques	res espèces domestiques			Routier
Date d'expiration / Expiry date : 03/01/2013 Day - Month - Year				
 4. AUTORITE DELIVRANT L'AUTORISATION / AUTHORITY ISSUING THE AUTHORISATION 4.1. Nom et adresse de l'autorité / Name and adress of the authority Direction Départementale des Services Vétérinaires de la CHARENTE-MARITIME 				
4.2 Téléphone / Telephone 05 46 68 60 82	4.3 Télécopie / Fax 05 46 68 06 93		4.4 Adresse électronique / Email ddsv17@agriculture.gouv.fr	
4.5 Date / Date 03/01/2008	4.6 Lieu / Place LA-ROC	4.7 Cachet officiel / Official stamp CHELLE CEDEX 9 Le Directeur Départemental des Services Vétéripaires,		
4.8 Nom et signature du fonctionnaire / Name and signature of the official Dr. E. MALLET				